

le 07/04/2017



Vaularon, Yvette, Frileuse
2 av du Soleil Levant
91440 Bures sur Yvette

**Enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU pour
les travaux relatifs à la création d'un trottoir de
retournement en gare d'Orsay Ville.**

Arrêté n°037/2017 en date du 16 février 2017 .

Réserves

Préalables : V.Y.F. ne discute ni de l'opportunité ni de la nécessité du projet. Son action se concentre sur l'aspect environnemental et sécuritaire dans le cadre de l'eau sous toutes ses formes, dans le respect de la Loi.

Projet :

Il prévoit un déclassement d'une zone protégée ECB d'une superficie de 3945 m² au niveau du parc du Grand Mesnil à Bures/ Yvette et le long des voies du RER B.

VYF demande que le déclassement soit limité au strict minimum nécessaire pour les travaux et la ligne de retournement. Dans le texte de présentation, il n'y a aucune précision sur les limites exactes du déclassement. A informer.

Il est dit page 16 du dossier de présentation: « Les parties d'EMC détruites pour les emprises travaux seront restituées intégralement à la fin de cette phase et feront l'objet d'un aménagement paysager (reboisement) qui est en cours de définition ».

VYF demande que cette zone de stockage pour travaux soit après réalisation, reclassée en EBC ou équivalent en terme de contrainte. Ce secteur ne pourra être utilisé à d'autres fins et ne fera pas l'objet de zone constructible.

21.52 : orientation paysage action 7

« Réaménagement de la zone humide en intégrant la mare voisine et le ru qui alimente l'ensemble du site ». Aucune précision sur le projet.

VYF demande que la zone humide, la mare et le ru soient préservés et non modifiés. En aucune façon ils ne doivent faire l'objet de compensation (Loi sur l'Eau).